

L'assurance ESG et la facturation à taux composite

Une assurance des employés plus simple et plus abordable pour vous et vos employés



Assurances

La Compagnie d'assurance vie RBC présente l'assurance à Établissement standard garanti^{MC} (ESG[®])

Elle vous offre un moyen d'offrir à vos employés l'assurance dont ils ont besoin et de leur faire bénéficier des avantages des contrats d'assurance individuels, d'un processus de souscription simplifié et de la possibilité de réaliser des économies importantes sur la prime.

Quels sont les avantages de l'assurance ESG ?

Grâce à la formule ESG offerte sur certains contrats individuels d'assurance invalidité et maladies graves, RBC Assurances[®] peut vous offrir, ainsi qu'à vos employés, une foule d'avantages. Par exemple, pour vos employés, cela peut signifier :

- Une couverture supplémentaire qui peut rehausser leurs avantages sociaux
- La portabilité, car les contrats ESG sont des polices d'assurance ILD individuelles et peuvent comprendre des garanties que les régimes collectifs n'offrent pas
- Un processus de souscription simplifié, sans évaluation médicale complète du risque
- Une assurance qui permet de réaliser des économies importantes, comparée à l'assurance individuelle traditionnelle
- Lorsque les primes sont payées par l'employé, ou payées par l'employeur et ajoutées au revenu de l'employé, les prestations versées directement à l'employé ne sont pas imposables*

Pour vous, l'employeur, l'assurance ESG peut présenter les avantages suivants :

- Un programme d'avantages sociaux plus complet pour vos employés
- Un excellent moyen de compléter les garanties d'assurance actuelles
- Les primes versées par l'employeur ne sont d'ordinaire pas imposables*
- De la souplesse sur le plan du financement et la stabilité des coûts

* RBC Assurances ne donne aucun conseil d'ordre fiscal. Communiquez avec votre conseiller fiscal pour plus d'informations.

Qu'est-ce que la facturation à taux composite ?

La facturation à taux composite est un processus par lequel chaque personne d'une même catégorie paie le même taux de prime par dollar d'assurance. L'administrateur additionne les primes individuelles de tous les employés participants et calcule un taux d'assurance mixte.

La prime d'assurance de chaque employé est ensuite calculée à l'aide de ce taux mixte. L'administrateur perçoit de chaque employé les primes calculées selon le taux composite et remet chaque mois un chèque à RBC Assurances.

Trois raisons pour lesquelles vous devriez envisager la facturation à taux composite

- Vous et vos employés connaissez peut-être déjà la facturation à taux composite parce qu'elle est utilisée pour d'autres avantages sociaux.
- L'administration d'un programme dont la facturation est basée sur le taux composite est souvent plus simple.
- Si vous passez d'une entente d'assurances regroupées à un programme d'assurance ESG, la facturation à taux composite peut contribuer à réduire au minimum les perturbations financières pour certains employés.

Que dois-je faire pour pouvoir utiliser la facturation à taux composite ?

Commencez par informer votre représentant ou conseiller à la vente de RBC Assurances que votre entreprise souhaite utiliser la facturation à taux composite. (On vous posera cette question avant qu'une assurance puisse être établie et vous devrez aviser RBC Assurances si vous décidez après coup d'utiliser la facturation à taux composite.)

Votre conseiller à la vente de RBC Assurances vous remettra une convention de gestion décrivant les exigences pour les contrats ESG dont la facturation est basée sur le taux composite. Vous (si vous serez l'administrateur du programme) ou votre tiers administrateur devez signer la convention. En vertu de cette convention, vous devez :

- Aviser immédiatement RBC Assurances si la méthode de facturation doit changer pour la facturation à taux composite. Nous nous assurons ainsi que les bonnes formules sont remplies avant d'utiliser la facturation à taux composite.
- Calculer le taux composite selon la méthode décrite par RBC Assurances et facturer à vos employés une prime qui se situe dans les limites que RBC Assurances juge acceptables. Veuillez noter que seuls les primes et les montants de couverture au titre des polices individuelles offertes aux titulaires de police admissibles dans la catégorie peuvent être utilisés pour calculer le taux composite. Les primes des assurances collectives ou d'autres couvertures individuelles ne peuvent être utilisées pour calculer le taux composite.
- Vous assurer que toute somme détenue en excédent du montant nécessaire pour payer les primes courantes ne dépasse pas un niveau raisonnable, comme l'a décrit RBC Assurances, et qu'elle est détenue dans un compte en fiducie sans intérêt dans le but exclusif de régler les primes futures.
- Lors de chaque renouvellement, remplir et envoyer une formule qui confirme que la facturation à taux composite est administrée selon les règles stipulées par RBC Assurances.

En plus de la convention signée, vous devez inclure les renseignements sur la façon dont le taux composite a été calculé.

RBC Assurances a créé une feuille de calcul qui peut être utilisée pour déterminer le taux composite qui doit être facturé, conformément aux règles du programme. Si vous souhaitez obtenir une copie de la feuille de calcul, veuillez communiquer avec votre conseiller à la vente de RBC Assurances.

Nous vous fournirons un formulaire spécial de proposition d'assurance ESG à remplir par vos employés, qui comprend une courte description de la facturation à taux composite. Vous devrez également signer la Formule de nomination de tiers administrateur, si l'administration du programme est effectuée par un tiers administrateur.

Une fois que nous aurons reçu votre lettre d'offre signée, les formulaires de proposition signés et les informations sur vos taux composites, nous entamerons le processus de tarification. Nous vous enverrons, à vous ou à votre tiers administrateur, toutes les polices approuvées avec des instructions pour les titulaires de police.

Pour en apprendre plus sur la facturation à taux composite des polices ESG, communiquez avec votre conseiller à la vente de RBC Assurances au 1 866 235-4332.



Assurances